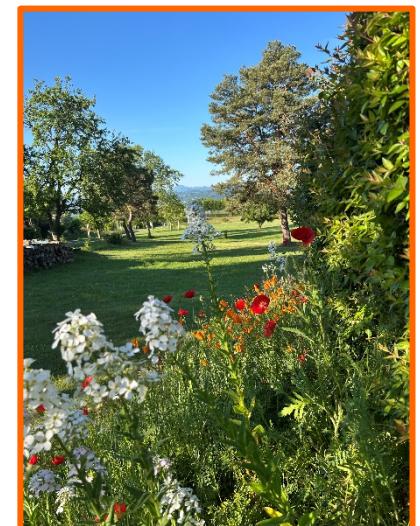


A J F - Le Temps des Vacances



SEJOURS ETE 2026



**12 / 26
JUILLET**

**2 / 16
AOUT**

Association
AJF – Le Temps des Vacances
19 rue du Puy Chazel
63460 JOZERAND
Mme S. CARCASSA
Tel : 06 89 37 04 55

ajf-letempsdesvacances@orange.fr
www.ajf-letempsdesvacances.fr
facebook.com/ajfletempdesvacances

Un cadre
choisi

Une ambiance
familiale

A 35 km
au nord
de
Clermont-Ferrand

Pour enfants
et adolescents



PROJET EDUCATIF du Temps des Vacances (extraits)

Présentation Globale

Notre Centre de Vacances accueille 130 enfants et adolescents environ par séjour, de 6 à 17 ans, de toutes origines ethniques et religieuses. Le Projet Educatif prend en compte cette particularité, en scindant la collectivité en groupes d'âge : les moyens (6-8 ans), les grands (9-11 ans), les préadolescents (12-14 ans), les adolescents (15-17 ans).

Chaque groupe bénéficie d'un projet pédagogique particulier s'adaptant aux spécificités des besoins et des buts fixés, tout en gardant un certain nombre d'activités communes pour maintenir un lien entre les âges et un réel « esprit de famille » très apprécié par tous les enfants. Le projet éducatif demeure la base sur laquelle s'articulent les différents modes de fonctionnement des acteurs de la vie sociale du centre de vacances.

Conditions de l'Action

Ces acteurs évoluent dans un cadre choisi (propriété de 7 hectares, en pleine nature), et quelle que soit la définition de leurs tâches (personnel de service, animateurs, directeurs) participent à la réussite du projet. De plus, les créateurs du projet insistent sur la présence d'un personnel représentatif de tous les âges de la vie : jeunes, couples, personnes âgées, apportant leur concours au sein de la structure. Du fait de cette cohabitation, se retrouvent sur le centre toutes les tranches d'âges, enfants et adultes, et la configuration de ce lieu de vie permet à chacun de s'y sentir « en famille ». Il n'en demeure pas moins que le grand nombre de bâtiments et leur indépendance permettent également de respecter la liberté de chacun.

Objectifs généraux

- Le Respect de la personne humaine :
 - ✓ enfants : respect de l'enfant dans toutes les dimensions de sa personne ;
 - ✓ adultes : accompagnement de l'animateur dans sa formation ; valorisation du « travail » du personnel de service ; promotion et formation des cadres.
- La prise en compte de chaque participant en tant que personne avec ses droits et ses devoirs.
- L'épanouissement de chaque participant dans toutes les dimensions de sa personne : physique, morale, sociale et spirituelle.
- Le développement de la vie sociale dans la collectivité par la responsabilisation et par l'ouverture sur les structures extérieures.
- Le développement des capacités d'intégration par un mode de vie basé sur le respect de l'autre et du cadre de vie.
- Le développement de la vie affective par les différents contacts avec les groupes d'âges et avec la nature.
- L'éducation à l'hygiène et aux soins corporels.
- L'éducation alimentaire : soin et qualité apportés à la confection, à la distribution et à la prise des repas, repas variés, repas spéciaux des pays du monde entier et des provinces de France, journées à thème....
- L'éducation au sommeil.
- L'éducation à une hygiène de vie :
 - ✓ dans un cadre où les toxiques (alcool, tabac, drogues...) n'existent pas ;
 - ✓ l'équilibre entre les moments actifs et calmes ;
 - ✓ une courbe d'activités respectant au mieux les rythmes circadiens.
- L'éducation à l'esthétique et à la créativité
- La sensibilisation spirituelle, adaptée à chaque tranche d'âge, avec le partage quotidien de la Bible, libre et consenti, référence culturelle (dans le cadre de la Famille Protestante), pour une vie pratique en harmonie avec les valeurs citoyennes.

La dynamique impulsée par ses acteurs entraîne l'association à se mobiliser davantage pour la jeunesse, et l'équipe locale tend à se renforcer particulièrement par les jeunes qui peu à peu prennent leur place active en son sein (enfants qui nous suivent au fil des ans et deviennent ensuite animateurs et/ou membres du personnel de service puis cadres pour certains).

PROJET PEDAGOGIQUE des séjours (extraits)

Les séjours s'articulent autour de 3 objectifs :

- permettre un épanouissement social de l'enfant (capacité à vivre en société, à respecter autrui ainsi que tout ce qui l'environne), moral, affectif et spirituel (par des réflexions et des échanges autour de textes bibliques pour tous ceux qui le souhaitent).
- favoriser et développer chez l'enfant la notion d'autonomie par la prise de responsabilités et la notion de choix, tout en lui assurant la sécurité nécessaire.
- faire découvrir et développer les centres d'intérêts de l'enfant, en lui proposant diverses initiations sportives et culturelles.

Pour plus de détails sur le projet pédagogique : voir le site internet (<https://www.af-letempsdesvacances.fr/colos.html>)

LOCALISATION

Les séjours ont lieu à Jazerand, près de Combronde (63). Le climat peut être très chaud en été, mais aussi froid et changeant, les matinées et les soirées étant parfois plus fraîches et pluvieuses.

Le centre de vacances est situé sur une grande et belle propriété, très boisée, un peu en hauteur, avec une superbe vue sur le Puy de Dôme, et au calme.

Les enfants sont logés dans des bâtiments et les adolescents (garçons) dans des tentes villas.



ACTIVITÉS

Elles seront proposées à vos enfants, selon leur âge, sur le centre et dans la région : piscine, activités nautiques, balades, randonnées, escalade, VTT, parcours accrobranche, visites, grands jeux, soirées animées...

Cette liste n'est pas exhaustive et les activités peuvent changer d'une année sur l'autre.

Le Temps des Vacances

Colonies et camps d'adolescents 2026

SEJOUR JUILLET

Du dimanche 12/07 au dimanche 26/07

Arrivée entre 10h et 16h

Départ entre 10h et 14h

Organisatrice : Mme CARCASSA Sandrine

Directrice : Mme CARCASSA Sandrine

Directrice Adjointe : Mme HADJI-HARONIAN Laurence



Contact :

Sandrine

CARCASSA

06 89 37 04 55

04 73 33 02 73

SEJOUR AOUT

Du dimanche 2/08 au dimanche 16/08

Arrivée entre 10h et 16h

Départ entre 10h et 14h

Organisatrice : Mme CARCASSA Sandrine

Directeur : M. ALLET Jean-Daniel

Directrice Adjointe : Mme CARCASSA Sandrine

Toutes activités incluses pour 15 jours

Tarifs du séjour

- de 12 ans	12 ans et +
585 €	660 €

Si inscription avant le 1^{er} Mai*

- de 12 ans	12 ans et +
540 €	615 €

*Remise accordée si le dossier d'inscription et le règlement sont complets et nous parviennent avant le 1^{er} Mai 2026.

Remises

Remise particulière aux fratries de 3 enfants et plus

3 enfants : 30% de remise sur la pension du plus jeune.

4 enfants : 40% de remise sur la pension du plus jeune.

5 enfants : 50% de remise sur la pension du plus jeune.

(Nous ne prenons pas les enfants de moins de 6 ans)

Dans l'intérêt des enfants, lors de la formation des équipes et en fonction des inscriptions, nous nous réservons le droit de placer ceux en limite d'âge (11/12 ans), soit chez les grands (9-11 ans), soit chez les préados (12-14 ans).

Les pensions seront donc réajustées en fonction du choix effectué. Nous vous préviendrons dès que possible.

- +** **⇒ Un chèque de 20 € (correspondant à l'adhésion et aux frais administratifs) par famille**
- ⇒ Un chèque de caution de 80 € pour caution médicale par enfant**
- ou l'attestation de la CMU pour la gratuité des soins.**

Ce chèque de caution vous sera rendu en fin de séjour si vous avez remboursé les éventuels frais médicaux.

Inscriptions

Renvoyer un dossier complet.

Bien lire attentivement toutes les informations données dans ce dossier.

↳ cf. paragraphe « Constitution du dossier »

Tout dossier incomplet ne sera pas validé et nous ne garderons pas la place, ce qui risque de diminuer vos chances d'inscription.

Nous ne ferons aucune réservation par téléphone.

Annulation

► **20 €** seront retenus d'office, pour les frais d'ouverture de dossier, quel que soit le motif du désistement et quel que soit le jour où interviendra ce désistement.



De plus, si vous annulez le séjour de votre enfant, sauf pour raison médicale (dans ce cas, fournir un certificat médical précis) :

- ✗ Plus de 45 jours avant la date de départ, il sera retenu 100 €
- ✗ Moins de 45 jours, il sera retenu 25% du montant de la pension.
- ✗ Moins de 15 jours, il sera retenu 50% du montant de la pension.
- ✗ Dans le cas de non présentation, aucun remboursement ne sera effectué.
- ✗ Départ ou renvoi en cours de séjour : aucun remboursement ne sera effectué sauf pour raison médicale.
- ✗ Remboursement intégral des frais de séjour en cas d'interdiction gouvernementale des séjours.

Modes de règlement



Si vous choisissez de régler par virement(s) bancaire(s) :

→ Utilisez ces coordonnées bancaires :

IBAN : FR18 2004 1010 0404 1780 1V02 507

BIC : PSSTFRPPDIJ

TITULAIRE : ACTION JEUNESSE FAMILLE

→ N'oubliez pas de préciser lors du virement le nom de l'enfant et l'intitulé du séjour (juillet ou août)

→ **Le dernier virement doit obligatoirement être effectué 7 jours avant le début du séjour.**

Si vous choisissez de régler par chèque(s) :

→ Dater **TOUS** les chèques du jour où ils sont émis (interdiction légale d'antidater)

→ Libeller à l'ordre de : **Association AJF – Le Temps des Vacances**

→ Noter **AU VERSO**, AU CRAYON, la date à laquelle nous devons les débiter. (*Jour/semaine précisés*).

Le premier chèque est automatiquement encaissé à l'inscription, les autres en suivant et prenant fin au plus tard en décembre 2026.

→ **50% minimum de la pension** doit avoir été encaissée **une semaine avant le séjour**.

→ L'ensemble des chèques doit être joint au dossier d'inscription pour que celle-ci soit prise en compte.

✓ pour la pension « – de 12 ans », faire par exemple :

→ 1 chèque de 145 € et 4 chèques de 110 €

Avec remise 1 chèque de 140 € et 4 chèques de 100 €

✓ pour la pension « 12 ans et + », faire par exemple :

→ 1 chèque de 140 € et 4 chèques de 130 €

Avec remise 1 chèque de 135 € et 4 chèques de 120 €

Si besoin de fractionner en plus de 5 chèques, nous contacter.

Si vous choisissez de régler par chèque(s) vacances :

→ Dans l'attente de leur réception, merci de nous adresser un chèque bancaire du même montant qui ne sera pas encaissé et qui sera détruit à réception de votre envoi.

Aides Financières

Bénéficiaires de la CAF



Attention !

Certaines CAF ne remboursent pas l'aide accordée si la colonie n'a pas lieu dans votre département ou pour d'autres raisons diverses.

Renseignez-vous bien afin d'éviter les mauvaises surprises.

1/ Signaler dans la fiche d'inscription que vous avez le droit à la CAF en indiquant votre matricule afin que nous fassions le nécessaire de notre côté.

2/ Régler ENTIEREMENT la pension.

Vous pouvez :

- effectuer un chèque du montant de l'aide que nous n'encaisserons pas et que nous vous retournerons à la réception des aides de la CAF.
- régler la totalité du séjour, nous vous rembourserons par la suite, une fois les aides obtenues.

3/ Faire parvenir dès réception de votre caisse, le document précisant le montant de l'aide.



Autres Aides

Que vous bénéficiiez ou non des aides de la CAF, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de :

- votre comité d'entreprise
- votre mairie
- ASE : par le biais d'une assistante sociale
- Conseil Départemental
- Rectorat (*pour ceux dépendant de l'Education Nationale*)
- Jeunesse au Plein Air

Vous pouvez obtenir des bourses ou des aides pour le trousseau, le voyage et même la pension (aides qui peuvent être cumulées).

Transport

Le choix et le coût du transport sont à la charge des familles.
Vous trouverez ci-dessous les différentes possibilités à votre disposition.

Une fois votre choix fait, nous vous remercions de nous le faire connaitre sur la fiche d'inscription à la rubrique dédiée.

Dans un second temps, des renseignements supplémentaires vous seront demandés et/ou fournis.

Train individuel



Vous pouvez choisir aussi le mode train individuel si votre enfant peut voyager seul. Choisir la gare de **Riom-Châtel Guyon** comme arrivée/départ, un horaire d'arrivée compris entre 10h et 16h et un horaire de départ compris entre 10h et 14h.

Transport par vos soins (ou par un tiers)



Vous pouvez acheminer vous-mêmes (ou une personne de votre entourage) votre enfant jusqu'au centre de vacances. Vous devez prévoir un horaire d'arrivée entre 10h et 16h et de départ compris entre 10h et 14h.

Transports collectifs en train ou en bus au départ de Marseille et de Paris



Compte tenu des difficultés rencontrées dans l'organisation des voyages en collectif, nous vous informons qu'ils seront mis en place pour les enfants inscrits **avant le 1^{er} Mai**, et à condition que l'effectif des enfants soit d'un minimum de 10. Après cette date et/ou en cas d'effectif inférieur à 10, les familles devront s'organiser elles-mêmes en contactant la SNCF, ou en choisissant un autre mode de transport.

La direction se réserve le droit de choisir de remplacer l'usage du train par celui d'un autocar dès que l'effectif des inscrits et/ou les tarifs proposés le rendront plus intéressant.

Les prix et les horaires vous seront communiqués dès que possible.

A titre indicatif en 2025 :

en juillet :

- pour le voyage collectif au départ et à destination de Marseille, il a été plus favorable de choisir le transport en car. Le montant du trajet aller et retour s'élevait à 150€.
- pour le voyage collectif au départ et à destination de Paris, seul le retour a pu être organisé. Le montant du trajet retour était compris entre 54 et 87€ (selon l'âge).

en août :

- nous n'avons pas pu organiser le voyage collectif au départ et à destination de Marseille par manque de participants.
- pour le voyage collectif au départ et à destination de Paris, le train a été choisi. Le montant du trajet aller et retour était compris entre 75 et 113€ (selon l'âge).

Les règles de vie au Temps des Vacances

L'objectif de l'association « AJF – Le Temps des Vacances » est de tout mettre en œuvre pour que les enfants soient heureux pendant le séjour et de favoriser leur épanouissement. Afin d'y parvenir, il est indispensable que chaque participant adopte un mode de vie approprié à la vie en collectivité.

C'est pourquoi nous souhaiterions porter à votre connaissance les points suivants qui devront être respectés par tous :

- La personne : Aucun geste ou attitude qui porterait atteinte à une personne n'est toléré. Sont également concernés les propos vulgaires, irrespectueux, injurieux, discriminants, offensants, dégradants... Le comportement de chacun devra donc être respectueux envers lui-même et ses pairs, en tenant compte de l'intérêt du groupe.
- La règlementation en vigueur : Sont strictement interdites la détention et la consommation de tabac, ou tout dispositif assimilé, d'alcool, ou de toute substance illicite. Il en va de même de tout objet susceptible de représenter un danger quelconque.
- La tenue vestimentaire : Pour vivre pleinement son séjour et garantir le respect de soi et des autres, il est souhaitable que chaque participant dispose de tenues adaptées aux activités en plein air, aux grands jeux, veillées et aux valeurs de l'association.
- Les locaux : Afin de respecter l'intimité de chacun, chaque lieu de couchage (chambre et espace sanitaire) est strictement accessible à ses seuls occupants et à leur(s) responsables(s). Il est interdit de pénétrer dans une salle ou d'utiliser du matériel pédagogique sans autorisation.
- Le matériel : Les parents sont financièrement responsables de toute dégradation.
- Les téléphones portables ou objets connectés : Conformément à la majorité numérique légale en France, aucun mineur de moins de 15 ans ne sera autorisé à détenir ou faire usage d'un tel objet au cours du séjour. Les parents pourront joindre la direction pour prendre des nouvelles de leur enfant. A partir de 15 ans, les téléphones portables seront gérés par l'équipe d'encadrement qui décidera du moment et de la durée de leur utilisation par les participants.
- Les réseaux sociaux : Nous rappelons que pour garantir le respect du droit à l'image, il est interdit de publier des photos, audios ou vidéos sur les réseaux sociaux personnels des participants sans le consentement des personnes ou de leur représentant légal pour les mineurs.

Dans le cas d'un manquement à l'une de ces règles, ou de tout autre comportement inapproprié à la vie en collectivité, l'équipe d'encadrement pourrait être contrainte de procéder au renvoi du participant. Dans ce cas, le retour au domicile s'effectuera aux frais des responsables légaux chargés de venir chercher l'enfant, dans les 24h suivant la décision, et sans aucun remboursement de séjour pour départ anticipé.

Information concernant l'accueil des enfants atteints de troubles de la santé et/ou en situation de handicap

Afin de garantir l'accueil de tous les enfants dans des conditions optimales, il est demandé aux familles concernées de prendre contact avec l'organisateur du séjour au moment de l'inscription. Cet échange permettra de mettre en place les mesures possibles et nécessaires.

Fiche d'inscription 2026

Juillet Août

NOM de l'enfant :

Prénom : Sexe :

Date de naissance :/...../..... Lieu :

PHOTO

RECENTE

Responsable légal de l'enfant

NOM et Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Tél Domicile :

Portable :

Adresse Mail :

Profession :

Tél Travail :

Autre contact en cas d'urgence : Tel :

Autre responsable légal

NOM et Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Tél Domicile :

Portable :

Adresse Mail :

Profession :

Tél Travail :

Situation de famille

- Enfant vivant avec ses deux parents
- Parents séparés sans procédure juridique
- Parents divorcés
- Parent célibataire
- Parent Veuf
- Enfant confié à l'ASE

Nombre d'enfants dans le foyer =
(y compris celui que vous inscrivez)

Remarques particulières sur l'enfant

- Handicap :
- Pathologie chronique :
- Allergie :
- Autre :

Mode de transport souhaité

- par nos soins ou un tiers
- en voyage collectif (Marseille)
- en train individuel
- en voyage collectif (Paris)

Mode de règlement du séjour

- Je choisis de régler par chèque(s). Nombre de chèques joints : pour un montant total de :
- Je choisis de régler en chèques ANCV. Nombre de chèques joints : pour un montant total de :
- Je choisis de régler par virement(s) bancaire(s)

Date(s) choisie(s) pour le virement	Montant
1 -	
2 -	
3 -	
4 -	
5 -	

Si je choisis le mode de règlement par virement(s), je prends note que **le dernier virement doit être obligatoirement effectué au plus tard 7 jours avant le début de séjour.**

Aides Susceptibles de vous être accordées

Organismes	Nom de l'organisme	Informations (matricule, n° d'allocataire...)	Montant de l'aide
CAF			
Mairie			
CE			
Autre			

Autorisations parentales signées par le responsable légal de l'enfant

Je soussigné(e), (responsable légal) :.....

1	Certifie avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement, des règles de vie au Temps des Vacances et des objectifs de la colonie et les accepter.
2	Autorise tout médecin, en accord avec la direction de la colonie à faire pratiquer toute intervention chirurgicale, en cas d'urgence et hospitalisation, à subir tout traitement reconnu nécessaire. En cas d'hospitalisation, j'autorise toute personne désignée par la direction à prendre en charge mon enfant à la sortie de l'hôpital.
3	Accepte le fait que durant le séjour, l'enfant étant sous la responsabilité du directeur, les parents ou tuteurs ne peuvent pas le sortir du centre de vacances lors d'une éventuelle visite.
4	Dans le cas de parents séparés ou divorcés, m'engage à communiquer toutes les informations concernant ce séjour à l'autre parent.
5	Autorise mon enfant à être véhiculé depuis le centre de vacances, jusqu'aux différents lieux de promenades, pique-nique ou camping, chaque fois que cela sera nécessaire, par les soins de la direction ou de toute personne accréditée par elle.
6	Accepte que mon enfant participe aux activités de découverte biblique proposées.

Photos

- autorise mon enfant à être pris en photo au cours du séjour, à figurer dans le fichier de la colonie permettant de faire une rétrospective, à figurer dans les albums photos et sur le site Web ou tout autre support édité par l'association.
- n'autorise pas

Coordonnées

- autorise l'association à communiquer mes coordonnées postales et téléphoniques aux participants du séjour de mon enfant sur un document permettant de garder le contact.
- n'autorise pas

Ecrire « lu et approuvé »

Date :

Signature du responsable légal :

Demandes d'attestation(s) Prière de ne remplir cette rubrique que si vous en avez réellement besoin.

- Une attestation de séjour (qui me sera envoyée une fois le séjour effectué)
- Une attestation de paiement (qui me sera envoyée une fois le séjour complètement réglé)
- Autre :.....

Comment avez-vous connu le Temps des Vacances ?

- Site internet Site MOOV HOLYDAYS Revue Pentecôte Autre :.....

Constitution du dossier

Aucun dossier incomplet ne sera enregistré.

La validation d'une inscription ne sera effective qu'à réception de tous les documents demandés.

1. Remplissez très soigneusement la fiche d'inscription **recto et verso**.

- Ecrire lisiblement.
- Ne pas oublier les différents numéros de téléphone, mail...
- Ne pas oublier **toutes les signatures, cases à cocher...**
- Joindre une photo **récente**.

2. Joignez le règlement de la pension pour l'inscription de l'enfant.

- Suivre les informations de la rubrique « modes de règlement ».
- Faire à part :
 - Un **chèque de 20 € par famille**,
 - Un **chèque de 80 € par enfant** (pour caution médicale).

Tous les courriers complets doivent être adressés à :

Association AJF – Le Temps des Vacances
Séjour Juillet ou Août
19 rue du Puy Chazel
63460 Jzerand



A réception du dossier, et après vérification, nous vous adresserons un message de confirmation ou d'indication de(s) pièce(s) manquante(s). Puis, dans un courrier ultérieur, il vous sera demandé d'autres documents indispensables, tels qu'une attestation d'assurance, une copie des vaccins obligatoires attestant qu'ils sont à jour... Ce courrier contiendra également diverses informations complémentaires telles que le fonctionnement du centre de vacances ou le trousseau à prévoir.